



Egalité femmes / hommes : encore du chemin à faire dans la métallurgie !

A l'occasion du bilan annuel de l'accord national relatif à l'égalité professionnelle, le constat des insuffisances de ce texte est largement ressorti des échanges.

Insuffisant car la part des femmes salariées dans la métallurgie tend à diminuer.

Insuffisant car cet accord limite le cahier des charges de l'étude biennale de l'APEC sur les écarts de rémunération (menée depuis 2008), au seul salaire de base et exclut l'ensemble des rémunérations complémentaires, telles que les parts variables ou autres primes d'objectifs.

Et malgré cela, l'inégalité salariale constante perdure depuis une dizaine d'années, environ 4% selon cette étude APEC alors que l'INSEE a encore une fois constaté un écart de salaire de 17% en équivalent temps plein.

Et surtout insuffisant car l'étude se cantonne à l'examen de la situation salariale des femmes et des hommes à l'instant « T », selon le principe "à travail de valeur égale, salaire égal". Aucune mesure du déroulement de carrière n'est effectuée.

Or l'égalité professionnelle est un tout qui va bien au-delà de la seule égalité salariale. Mesurer, évaluer l'égalité dans l'entreprise implique d'examiner l'égalité promotionnelle entre hommes et femmes.

La CGT propose d'expérimenter dans la métallurgie, un outil de mesure d'éventuelles différences de traitements dans le déroulement de carrière pour agir préventivement, régler et réparer par le dialogue, les situations discriminatoires et ainsi éviter le recours au juge. D'autres organisations syndicales ont partagé cette proposition et l'UIMM a du reconnaître la nécessité de faire évoluer l'accord de branche.

Cet outil de mesure a été porté par l'ensemble des confédérations syndicales devant la Ministre El Khomri. Cette démarche volontariste n'aura de sens que si toutes les parties sont à égalité de moyens dans l'accès aux informations.

Les négociations actuellement en cours dans la branche sont l'occasion de faire un pas de géant dans l'égalité professionnelle et promotionnelle des femmes et des hommes de la métallurgie, pour rendre de l'attractivité à nos métiers et obtenir des droits nouveaux de haut niveau dans une Convention Collective Nationale de tous les salariés.

Montreuil, le 1^{er} décembre 2017